

Rendez-vous le :

A _____ heures _____

PASSEPORT BIOMETRIQUE

Uniquement sur rendez-vous au 01 39 35 55 00

**Présence du demandeur obligatoire (adulte, enfant à partir de 12 ans)
Au dépôt et au retrait**

Enfant de moins de 12 ans présence obligatoire au dépôt OU au retrait

TOUT PASSEPORT NON RETIRÉ DANS LES 3 MOIS SERA DÉTRUIT

FOURNIR les pièces ORIGINALES

**PRÉDEMANDE EN LIGNE : Sur ANTS.GOUV.FR : « pré demande de passeport »
Imprimer le dossier OU noter le numéro du dossier
Uniquement sur rendez-vous avec le service de l'Etat Civil au : 01.39.35.55.00
Toute demande incomplète sera rejetée.**

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR :

- Passeport** (même périmé) avec photocopie de la page avec photo **et/ou**
- Carte d'identité** (même périmée).

MAJEUR

- Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de trois mois si** : passeport périmé depuis plus de 2 ans ; si la personne n'a pas de CNI.
- Pour un changement d'état civil** : fournir un acte **de mariage /décès** (du conjoint) / **naissance**.
- Dans le cas d'un divorce, si vous gardez le nom de votre ex-mari, **jugement de divorce** le mentionnant, ou **autorisation de l'ex-conjoint** + photocopie de sa **pièce d'identité**.
- Un justificatif de domicile (l'original - 6 mois)** au nom du demandeur : quittance de loyer (non manuscrite), échéancier EDF, factures d'eau, électricité, téléphone fixe ou portable...
Si hébergé(e) (à partir de 18 ans) : joindre une **attestation sur l'honneur manuscrite** de l'hébergeant(e) + la photocopie de sa **carte d'identité** recto/verso.
- Si sans domicile fixe : attestation d'un organisme agréé plus photo du demandeur.
- Acquisition récente de la nationalité française** : Fournir un document justifiant le mode d'acquisition de la **nationalité française** et un acte de naissance avec la mention + passeport étranger.

MAJEUR SOUS TUTELLE

- Le jugement de tutelle + la présence du tuteur
- Le tuteur pourra signer le dossier si le majeur ne peut pas le faire
- Domicile présumé chez le tuteur (Art 108 3 du code civil)

MINEUR

- Copie intégrale de l'acte de naissance** de moins de 3 mois **si** première demande, perte, vol ou modification d'état civil **SAUF** si le demandeur possède déjà une carte d'identité en cours de validité.

- Justificatif de domicile au deux noms (l'original - 6 mois aux deux noms)** quittance de loyer (non manuscrite), échancier EDF, factures d'eau, électricité, téléphone fixe ou portable + **pièce d'identité française** du parent dont le nom figure sur le justificatif et également la CNI de celui qui déposera la demande.

- Si divorce ou séparation, le **jugement** définitif ou la **convention** + l'autorisation du second parent avec la photocopie de sa cni.

- Si résidence alternée : jugement **OBLIGATOIRE** + justificatif de domicile et CNI des deux parents.

PHOTOS ET TIMBRE FISCAL

- 1 photo** : (en parfait état – 6 mois) : Ne sont pas faites en Mairie. A faire de préférence chez un professionnel, récente et différente de votre carte d'identité, couleur, sur fond clair (sauf blanc), de face, tête nue, bouche fermée et sans lunettes, dimension tête entre 3,2 et 3,5cm

Photos scolaires non acceptées.

Le timbre fiscal ne s'achète pas en Mairie, mais dans **un tabac ou à la perception** d'Ezanville ou d'Ecouen. (**Aucun dépassement autorisé**).

Possibilité d'acheter le timbre fiscal sur Internet : www.timbres.impots.gouv.fr

- 86 euros pour les majeurs
- 42 euros pour les 15/17 ans
- 17 euros pour les 0/14 ans

RENOUVELLEMENT GRATUIT DANS CERTAINS CAS

Passport renouvelé jusqu'à la fin de validité en cas de :

- Changement d'état civil : selon les cas fournir acte de naissance, mariage, décès, de moins de trois mois.
- Changement d'adresse : fournir une quittance de domicile de moins d'un an.
- Plus de place dans le passeport pour les visas : faire photocopie de toutes les pages du passeport.
- Erreur de l'administration.

ATTENTION : LE SERVICE PASSEPORT PEUT VOUS DEMANDER D'AUTRES PIÈCES EN FONCTION DE LA SITUATION DU DEMANDEUR